

Basse vallée de la Sélune:

LES PRES INONDABLES DE POILLEY

Analyse avifaunistique et autres données écologiques.

1- Caractéristiques du milieu	p1
2- Résultats bruts	
21- Avifaune	p2
22- Autres groupes zoologiques	p3
3- Commentaires	p4
Cartes: Utilisation du sol	p7
Notation des haies	p8
Territoire de Rousserolle verderolle	p10
Territoire de Bergeronnette printanière et de Bruant des roseaux	p11
Territoire d'Alouette des champs	p12
Territoire de Merle noir	p13
Annexes:	
Inventaire botanique partiel	p14
Liste d'Hétérocères	p16
Propositions de gestion	p18

Septembre 1990

DREAL NORMANDIE

SMCAP/BARDO

N° d'inventaire : 6648

BASSE VALLEE DE LA SELUNE; LES PRES INONDABLES DE POILLEY
Analyse avifaunistique et autres données écologiques

L'étude porte sur un échantillon de 65 hectares de prés et bois sur la rive gauche de la Sélune, sur le territoire de la commune de POILLEY, au nord du village des Jardins, de part et d'autre de la voie ferrée.

Le peuplement avifaunistique est plus particulièrement mesuré à partir d'un quadrat étudié au cours de 15 sorties (21/03-02/07), soit environ 45 heures systématiquement placées à partir du lever du jour.

Les autres groupes animaux et végétaux n'ont pas été systématiquement échantillonnés. Seules sont rapportées les observations faites au hasard, soit au cours des sorties ornithologiques, soit au cours des visites de préparation. Les haies ont cependant été l'objet de mesures plus précises.

1- Caractéristiques du milieu:

Superficie: 64 ha 95 a

Clôtures: 8,1 km de limites parcellaires sur le terrain dont

4 km de barbelés (remembrement en 1973)

3,4 km de haies vives

0,7 km de lisières de plantations de peupliers.

Alignements de peupliers: 1,9 km, probablement plantés après le remembrement.

Fossés: 3,4 km

La ligne SNCF sur remblai boisé est un élément essentiel du milieu.

Cette double haie, large d'environ 20 mètres sur 880 mètres de long forme un barrage qui freine probablement l'écoulement des eaux lors des inondations. Au passage des ponts prévus pour l'évacuation des eaux se sont formées des mares permanentes.

Usage agricole: peupleraies: 3,7%

labours: 29,6% dont 24,2 % en maïs

surface toujours en herbe: 63,7 % soit 27 % en pâturages et 37 % en prés de fauche

chemins et voie ferrée: 3 %

Il est à noter que près de 10 ha en maïsiculture occupent des terres classées "PO2" ou "PO3" au cadastre, soit des sols de mauvaise qualité agricole parce que trop hygromorphes.

Le quadrat est entièrement situé en zone inondable à l'exception de l'extrémité sud ouest.

2-Résultats bruts:

21-Avifaune

67 espèces sont contactées au moins une fois. Elles peuvent être rangées en cinq groupes:

-2 espèces en fin d'hivernage: la bécassine des marais
la grive mauvis

-7 espèces migratrices prénuptiales:

le courlis corlieu	le pouillot fitis
le chevalier guignette	le phragmite des joncs
la caille	le rossignol
la huppe	

-26 espèces nicheuses locales, mais hors quadrat:

le colvert	le rouge queue noir
le faucon crécerelle	la mésange à longue queue
la chouette hulotte	le grimpereau des jardins
la chouette effraie	le bruant jaune
la tourterelle turque	le bruant zizi
le coucou	le verdier
le martinet noir	le chardonneret
le pic vert	le bouvreuil
l'hirondelle rustique	le moineau domestique
l'hirondelle de fenêtre	l'étourneau
le pipit farlouse	le geai
la bergeronnette des ruisseaux	la pie
le traquet pâtre	le choucas

Certaines fréquentent à plusieurs reprises l'espace étudié sans qu'il soit possible de dire si leur territoire déborde de moitié sur le quadrat: pic vert, geai, traquet pâtre. Elles ont été considérées comme extérieures.

-27 espèces nicheuses, soit que leur territoire soit entièrement contenu dans le quadrat, soit que leur territoire déborde mais que le nid soit dans le quadrat (buse, pic épeiche, loriot...)

Pour chaque espèce est donné le nombre de couples nicheurs calculé d'après la cartographie des contacts notés.

Buse variable (1)	Hypolaïs polyglotte (4)
Poule d'eau (2)	Fauvette des jardins (8,5)
Pigeon ramier (2)	Fauvette à tête noire (9)
Tourterelle des bois (1)	Pomillot véloce (23,5)
Pic épeiche (1)	Gobe mouche gris (1)
Alouette des champs (4)	Mésange bleue (1)
Bergeronnette printanière (1)	Mésange charbonnière (3)
Troglodyte (6)	Bruant proyer (2)
Accenteur (7,5)	Bruant des roseaux (4,5)
Rouge gorge (12,5)	Pinson (7)
Merle (9,5)	Linotte (3)
Grive musicienne (9)	Loriot (1)
Grive draine (0,5)	Corneille (2)
Rousserolle verderolle (1)	

Ces 27 espèces sont donc représentées par 127,5 couples.

-5 espèces en erratisme post nuptial:

Héron cendré

Grand cormoran

Goéland argenté

Mouette rieuse

Martin pêcheur, cette dernière espèce nichant probablement dans un rayon de quelques kilomètres.

22-Autres groupes zoologiques:

-Mammifères

La taupe est rare, localisée aux abords de la voie ferrée où elle se réfugie probablement à l'abri des inondations. Le rat musqué est rencontré en plusieurs sites, aussi bien sur la Sélune que sur les fossés des prés ou au niveau des mares de la voie de chemin de fer. La vase des rives de la Sélune porte les empreintes du campagnol amphibie. La voie ferrée constitue un axe de chasse privilégié de la pipistrelle. Sp. Sur le ballast, les excréments de mustélidés sont fréquents (belette, fouine...) Le renard passe...et se fait écraser sur la route.

-Amphibiens

Trois espèces sont notées:

Grenouille verte

Grenouille rousse

Triton palmé

-Poissons

L'épinoche est présente dans les fossés.

-Lépidoptères

Sont notés en vol les rhopalocères suivants:

- Pieris rapae L.
- Pieris brassicae L.
- Anthocharis cardamines L.
- Vanessa atalanta L.
- Aglais urticae L.
- Maniola jurtina L.
- Lasiommata megera L.
- Ochlodes venatus B.

Une liste d'hétérocères notés en chasse nocturne est donnée en annexe.

23- Aperçu floristique

Liste donnée en annexe.

3-Commentaires

Quelques espèces remarquables appellent un commentaire.

Parmi les migrateurs, le rossignol est noté deux fois (20/04 et 01/05), chanteur en fin de nuit sur la voie ferrée et dans la peupleraie. C'est une espèce très rarement contactée en Bocage Normand où elle ne niche pas.

La caille quant à elle s'est peu manifestée en 1990 en Normandie, contrairement à 1989. Le chanteur noté en juin occupe la partie "sèche" du quadrat (céréales au sud-ouest).

Parmi les nicheurs, trois cas sont particulièrement intéressants. Le loriot, rare nicheur en Basse Normandie, occupe remarquablement les zones boisées de la Baie du Mont Saint Michel: marais et prés des basses vallées. Les peupleraies de Poilley, Ducey et le Bois d'Ardennes constituent probablement ses positions les plus "continentales" dans la vallée de la Sélune.

Le bruant proyer est un passereau de milieu ouvert. Dans la Manche, il ne pénètre pas dans le bocage. La seule population importante est concentrée sur la frange côtière ouest du département, encore le proyer manque-t-il sur la moitié nord de la côte. Sa présence à Poilley illustre bien le rôle de couloir de pénétration des vallées pour les peuplements de la Baie.

Enfin, dernière espèce inattendue de ce recensement,

un couple de rousserolle verderolle a niché le long d'un fossé adossé à un talus déboisé au milieu des prés. La végétation typique de reine des prés, d'eupatoire, de saules bas convient parfaitement à ce sylviidé confiné il y a vingt ans dans les zones humides de l'est du Calvados. Actuellement en extension vers l'ouest, les cas de reproduction à l'intérieur de la Manche sont rares, surtout dans le sud (Brecey, vallée de la Sée). Cette donnée est donc chargée d'une grande signification, le milieu étudié ayant servi d'étape, de jalon biogéographique pour une espèce dont les exigences écologiques sont relativement strictes.

Les autres espèces sont typiques du Bocage Normand, la richesse spécifique (27 espèces nicheuses, plus si l'on tient compte des espèces en limite de quadrat) étant normale pour ce milieu de bocage. La présence de la buse et du pic épeiche donnent à l'inventaire un caractère de "milieu sauvage" peu perturbé. La nidification de la buse en haie de bocage est rare dans le Sud Manche, ce rapace installant plutôt son aire dans les bois.

L'abondance calculée de 19,5 couples pour 10 hectares est comprise dans la fourchette de 15 à 30 couples/10 ha obtenue sur d'autres sites du Bocage. En réalité, sur bocage remembré, le peuplement est plutôt à la limite inférieure de 15 couples, ce qui est le cas ici si l'on ne tient pas compte de la voie ferrée. Cet élément rapporté est en lui même un milieu extrêmement riche en espèces des buissons: merle, grive musicienne, rouge gorge, pouillot véloce, fauvettes, ... Il marque la limite entre deux ensembles de parcelles aux caractéristiques différentes: le gradient d'hygromorphie des sols augmente au fur et à mesure qu'on se rapproche de la Sélune. Les parcelles au sud de la voie ferrée sont largement ouvertes. C'est là que sont installés les alouettes des champs, le traquet pâtre, le pipit farlouse, les linottes. Au nord, côté peupleraie, les grands prés humides accueillent la bergeronnette printanière, les bruants des roseaux, le phragmite des joncs en migration, le loriot...

L'analyse du boisement montre l'appauvrissement typique des zones remembrées. Avec 63 mètres de haie par hectare, le quadrat est pauvre en végétation arborescente. Encore ce calcul tient-il compte de la double haie que représente la voie ferrée et des 700 m de lisière des peupleraies.

La rareté des arbres de haut jet âgés se traduit dans le recensement par la pauvreté du peuplement avifaunistique en oiseaux cavernicoles: très peu de mésanges, absence du grimpeur, de la sittelle; les pics, oiseaux à grand territoire, peuvent compenser des lacunes locales. De plus, la voie ferrée riche en fourmilières, leur fournit un terrain de chasse apprécié! Le pic épeiche niche dans la seule haie ayant conservé des troncs âgés.

En résumé:

L'avifaune traduit bien les caractéristiques actuelles du milieu; sur un fond typique de peuplement bocager se détachent deux tendances :

- Déséquilibre dans le boisement, riche en strates basses mais appauvri en troncs âgés. Quelques peupliers à tronc brisé sont cependant colonisés par les pics.
- Potentialités des prés inondables avec les guildes d'oiseaux correspondants. L'hygromorphie est contrée par le drainage et l'intensification agricole. La maïsiculture est de ce point de vue un élément défavorable, éliminant la végétation encore en place dans les prairies naturelles voisines. En ce qui concerne le gibier d'eau, il est évident que les chasseurs comptent plus sur les apports exogènes (hivernants et migrateurs) que sur la reproduction locale trop pauvre en l'état actuel.(présence d'un gabion en limite de quadrat).

Ce paysage de prés humides, même déjà dégradé, accueille cependant des espèces remarquables du point de vue biogéographique: rousserolle verderolle, loriot, bruant proyer, et à moindre degré bergeronnette printanière. Ces basses vallées inondables forment des diverticules autour de la Baie du Mont Saint Michel, augmentant la diversité des biotopes potentiels pour les oiseaux des marais côtiers.

Enfin, ces prairies se révèlent être des axes de migration importants, des espèces rares ailleurs pouvant y être notées au passage: l'exemple du rossignol et de la huppe est probablement le plus démonstratif.

Pour toutes ces raisons, le milieu étudié mérite toute mesure qui conserverait et développerait son originalité, en particulier et avant tout une gestion "douce" de l'hygromorphie des terres.



UTILISATION DU SOL

-  Limite du quadrat
-  Chemins, voie ferrée
-  Cours d'eau
-  Prairie fauchée
-  Prairie pâturée
-  Labour (maïsiculture)
-  Labour (céréales)
-  Plantation de peupliers
-  Alignement de peupliers
-  Fossés
-  Haies plus ou moins boisées
-  Fils barbelés





Notation des haies
(Légende page suivante)

Notation des haies

L'avifaune étant surtout sensible à l'aspect physiologique du boisement des haies, un classement simple met en évidence les faiblesses du bocage après remembrement, une dizaine d'années plus tard: beaucoup de barbelés et peu d'arbres à fût développé. Les talus de la voie ferrée sont riches en basses strates mais ne portent que très peu d'arbres.

Stratification retenue:

- x: buissons de moins de 2 m
- y: arbustes de moins de 10 m
- z: arbres de plus de 10 m

Chaque strate est affectée d'un indice:

- 3 si la strate est complète
- 2 si elle présente moins de 50 % de vides
- 1 si les vides représentent plus de 50 %
- 0 si la strate n'existe pas.

Exemple: "330" signifie "buissons et arbustes continus, arbres absents".

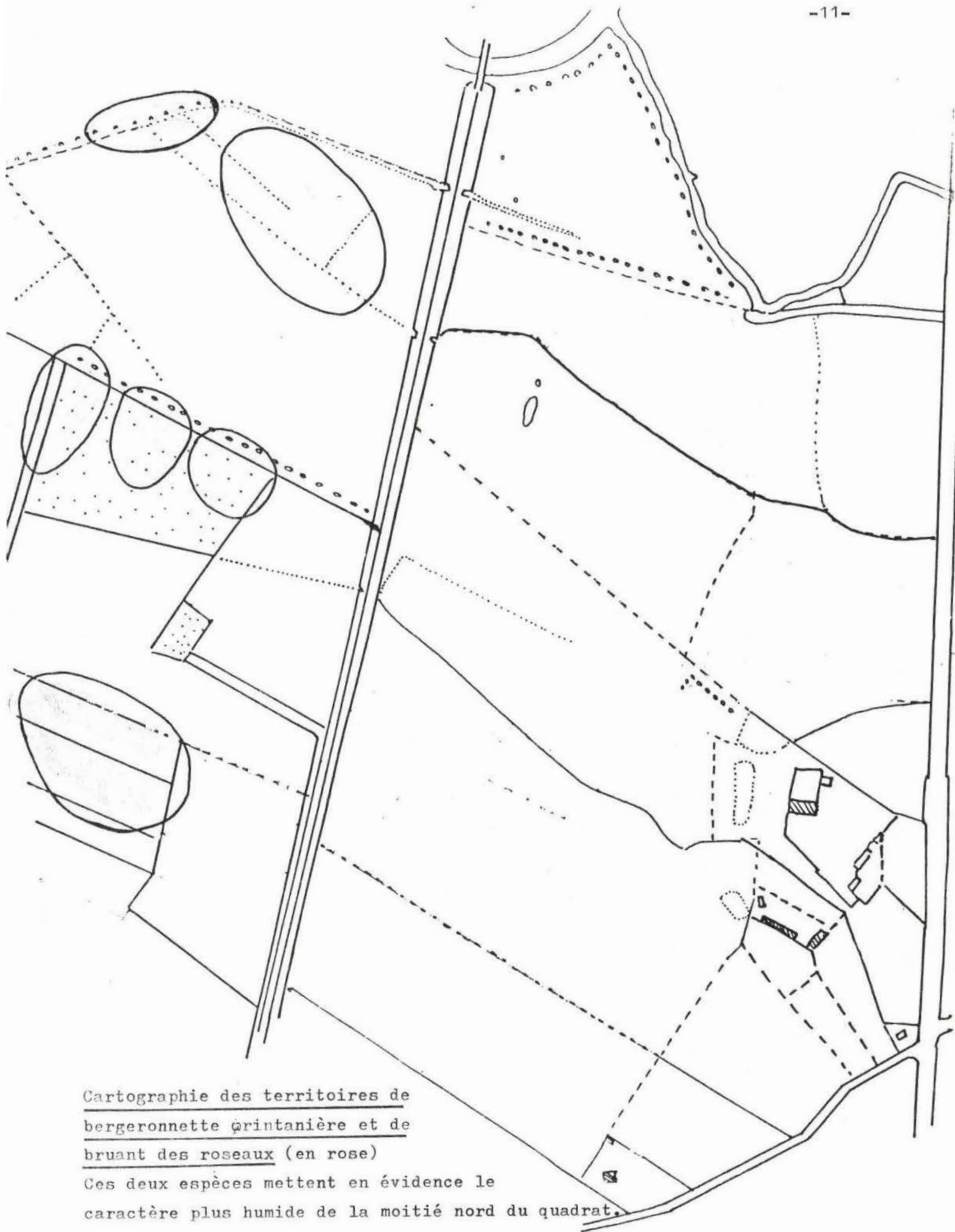
La somme des indices est traduite en couleurs:

0	—	5	—
1	—	6	—
2	—	7	—
3	—	9	—
4	—		



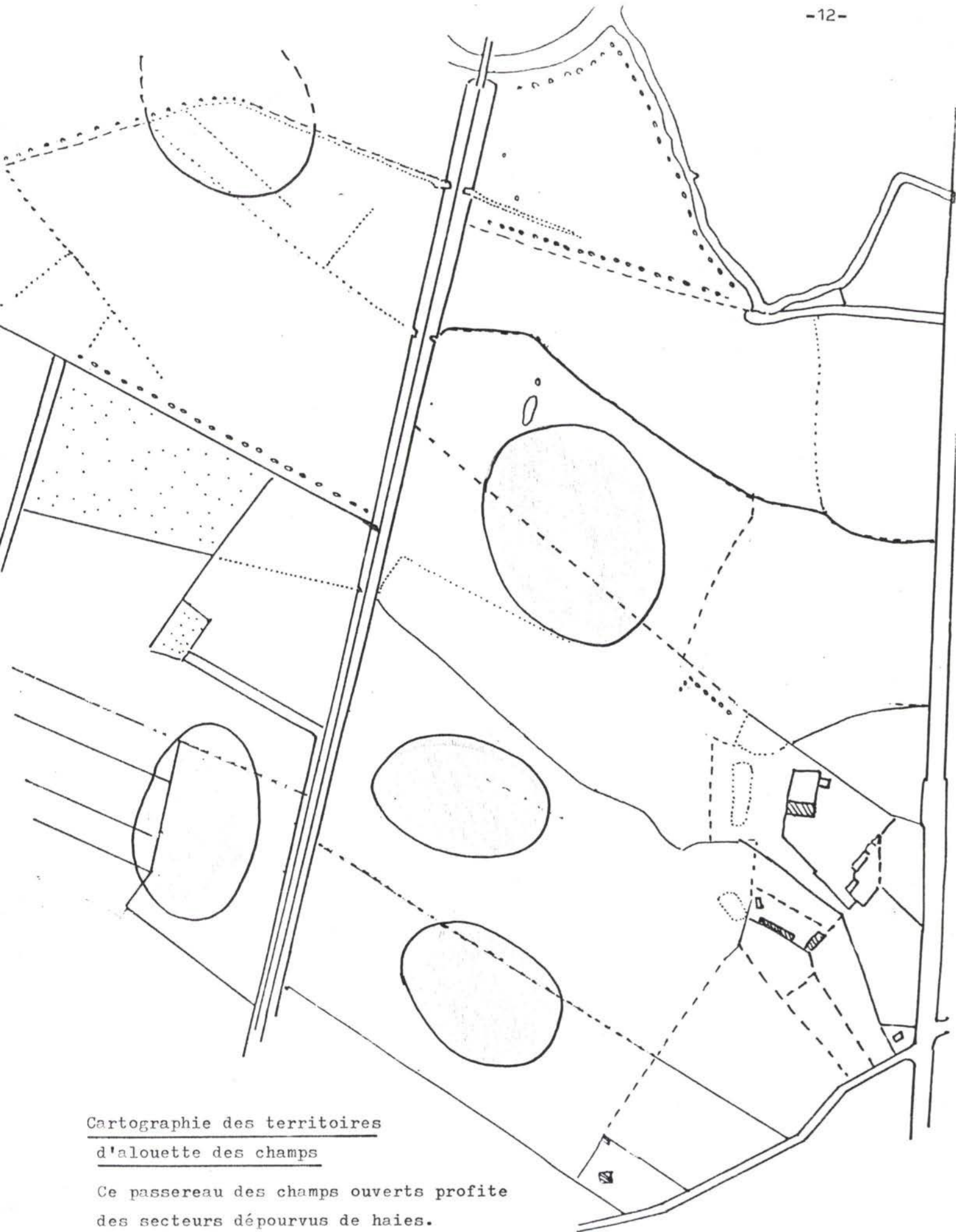
Cartographie du territoire
de rousserolle verderolle

La végétation herbacée des fossés humides
NON CURES, peut accueillir cette espèce même au
milieu de parcelles par ailleurs banales du point
de vue de la végétation.



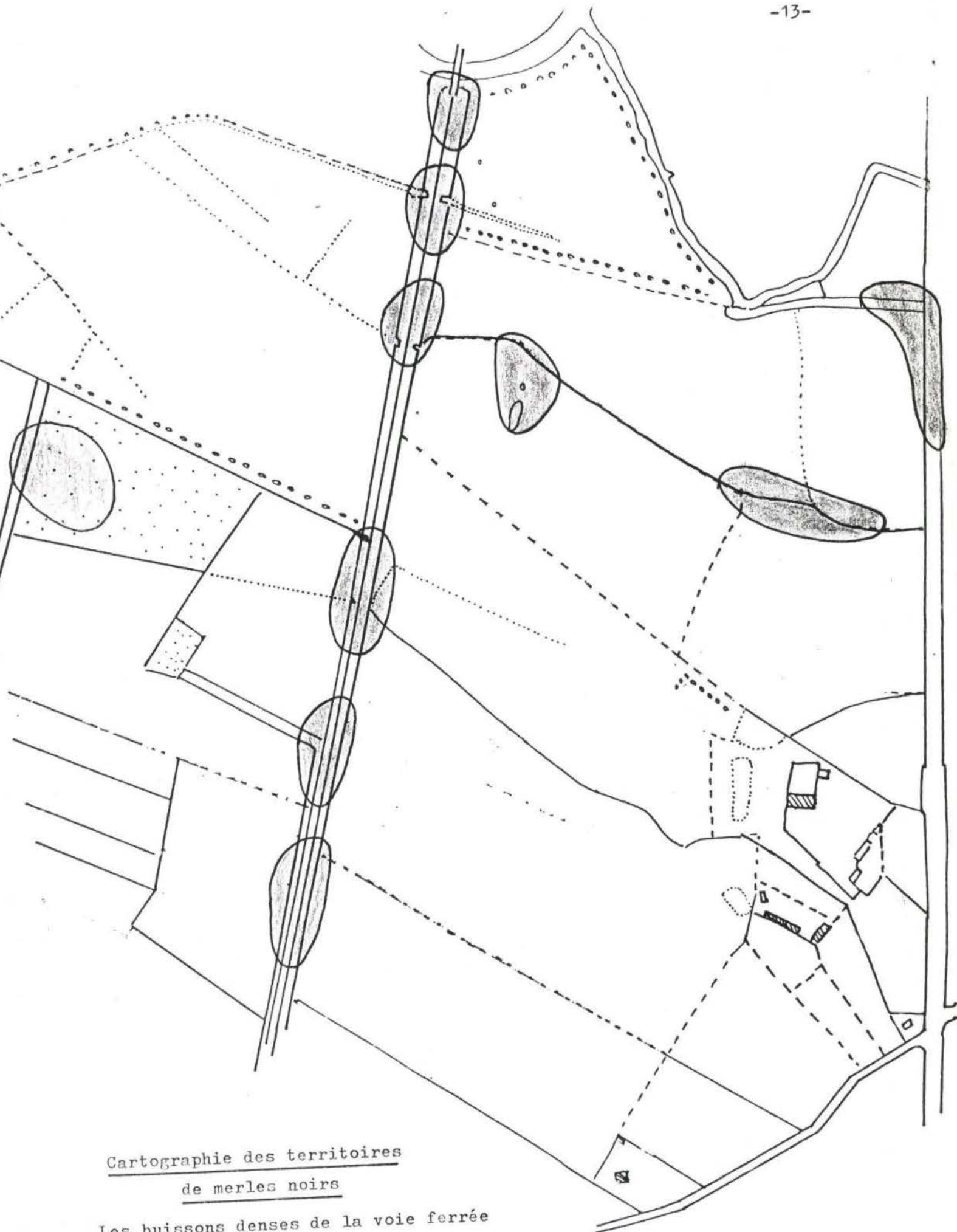
Cartographie des territoires de
bergeronnette printanière et de
bruant des roseaux (en rose)

Ces deux espèces mettent en évidence le
caractère plus humide de la moitié nord du quadrat.



Cartographie des territoires
d'alouette des champs

Ce passereau des champs ouverts profite
des secteurs dépourvus de haies.



Cartographie des territoires
de merles noirs

Les buissons denses de la voie ferrée
attirent cette espèce.

Inventaire botanique partiel

Achillea Millefolium L.	Echinochloa Cris-galli L.
Achillea Ptarmica L.	Eupatorium cannabinum L.
Agrostis alba L.	Euphorbia amygdaloides L.
Alisma Plantago L.	Evonymus europaeus L.
Alopecurus pratensis L.	
Alnus glutinosa L.	
Alliaria officinalis Andrz.	
Allium Sp.	
Anthoxanthum odoratum L.	Ficaria verna
Avena Sp.	Filipendula Ulmaria (L.)
Agrostis stolonifera L.	Fraxinus excelsior L.
Baldingera arundinacea (L.)	Galeobdolon luteum Huds.
Bidens tripartita L.	Galeopsis speciosa Mill .
Borago officinalis L.	Galium Aparine L.
Bromus secalinus L.	Galium Mollugo L.
Bromus sterilis L.	Galium palustre L.
Bryonia dioica Jacq.	Glechoma hederacea L.
Calystegia sepium (L.)	Helosciadium nodiflorum K.
Cardamine pratensis L.	Heracleum Sphondylium L.
Carex hirta	Hydrocotyle vulgaris L.
Chrysanthemum leucanthemum L.	Hypericum perforatum L.
Cornus sanguinea L.	Humulus Lupulus L.
Crataegus monogyna L.	
Dactylis glomerata L.	Iris Pseudoacorus L.
Deschampsia coespitosa	
Digitalis purpurea L.	
Dryopteris filix-mas (L.)	

Juncus conglomeratus L.
Juglans regia L.

Lapsana communis L.
Lathyrus pratensis L.
Lemna Sp.
Lithrum salicaria L.
Lonicera Periclymenum L.
Linaria striata DC.
Luzula campestris (L.)
Lychnis Flos-cuculi L.
Lycopus europaeus L.
Lysimachia vulgaris L.
Lotus uliginosus

Malva sylvestris L.
Medicago Lupulina L.
Melandrium album
Melandrium diurnum
Mentha aquatica L.
Myosotis scorpioides L.

Oenanthe silaifolia

Quercus pedunculata

Papaver Rhoas L.
Phleum pratense L.
Phragmites communis L.
Plantago major L.
Polygonatum multiflorum (L.)
Polygonum Persicaria L.
Potentilla Anserina L.
Potentilla reptans L.
Prunus spinosa L.
Pteridium aquilinum(L.)
Peplis Portula L.

Ranunculus acris L.
Ranunculus Flammula L.
Rhamnus Frangula L.
Rosa Sp.
Rubus Sp.

Sambucus nigra L.
Scrofularia nodosa L.
Senecio Jacoboea L.
Senecio vulgaris L.
Solanum Dulcamara L.
Sparganium erectum L.
Stachys sylvatica L.
Stellaria Holostea L.
Stellaria graminea L.
Succisa pratensis Moench.
Symphytum officinale L.
Scirpus palustris L.

Ulex europaeus L.
urtica dioica L.

Taraxacum Sp.
Tamus communis L.
Tragopogon pratensis L.
Trifolium repens L.

Valeriana officinalis L.
Veronica Chamoedris L.
Viburnum Opulus L.
Vicia Cracca L.
Vicia sativa L.

Annexe: Liste d'HETEROCERES

Cet inventaire est évidemment très incomplet puisque deux chasses seulement sévrent de base à la liste: le 25/06 et le 26/08, l'échantillonnage ayant lieu à chaque fois à la limite nord du quadrat, dans le secteur des peupleraies et des prés humides.

Arctia villica	Peribatodes rhomboidaria
Spilosoma luteum	Cabera exanthemata
Arctia caja	<u>Idaea dimidiata</u>
	<u>Campaea margaritata</u>
<u>Sphinx populi</u>	<u>Ectropis bistortata</u>
<u>Cerura erminea</u>	Craniophora ligustri
Pterostoma palpina	Mythimna pallens
<u>Pheosia tremula</u>	Mythimna L.album
<u>Zeuzera pyrina</u>	Noctua pronuba
	<u>Euplexia lucipara</u>
Habrosyne pyritoides	Mamestra oleracea
	Agrotis exclamationis
<u>Orthonama vittata</u>	<u>Enargia ypsilon</u>
Angerona prunaria	<u>Gortyna flavago</u>
Ourapteryx sambucaria	<u>Hydraecia micacea</u>
Lomaspilis marginata	Diarsia rubi
Ennomos quercinaria	Xestia C.nigrum
Timandra griseata	Acronicta aceris
Semiothisa clathrata	Trachea atriplicis

Hypena probocidalis

Bryophila muralis

Luperina testacea

Sur ces 38 espèces, d'après LAINE (1977, 1978, 1986), au moins 14 sont inféodées à des habitats humides, soit au stade chenille, soit au stade imago.

Sur ces 38 espèces, d'après le même auteur, 13 sont actuellement considérées rares ou assez rares en Normandie. Il est bien évident que ce statut est dans certains cas, dû aux connaissances fragmentaires des lépidoptéristes dans la Manche. Au vu des résultats de nombreuses chasses dans le Sud Manche, certaines espèces appellent des remarques:

Les 13 cas "rares" ou "assez rares" sont soulignés dans la liste ci-dessus.

Cerura erminea, (R) a été capturé dans d'autres zones humides de la Baie du Mont St Michel (BOUCEY, DUCEY) mais reste rare dans l'état actuel des connaissances.

Orthonama vittata, (TR) n'est connu que de BOUCEY et de BREVILLE.

Ectropis bistortata est nouveau pour la Manche d'après LAINE, de même que *Euplexia lucipara*. Sans préjuger de leur degré réel de rareté, on peut considérer que ces espèces sont probablement peu fréquentes ou au moins de distribution très discontinue.

Hydraecia micacea (R) n'est connu que de BREVILLE, de même que *Gortyna flavago* (R) et *Enargia ypsilon* (AR) ne sont cités que de 2 localités de la Manche.

Il est important de noter que sur ces 13 espèces remarquables, 7 vivent sur des plantes des marais ou des lieux humides: Populus, Salix, Eupatorium, Iris, Equisetum, Carex, Caltha,... Le double caractère de milieu HUMIDE ET BOISE semble particulièrement favorable à certaines espèces que l'on retrouve aussi en se rapprochant du littoral, *Cerura erminea* par exemple.

GRUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

Jean Paul QUINETTE

Nicole LEPERTEL

Propositions de gestion

1- La restructuration du bocage passe essentiellement par un rééquilibrage de la physionomie du peuplement arborescent , d'où:
-Un souci de conservation des quelques arbres âgés en place;
-L'exploitation retardée d'une partie des peupliers d'alignement;
-Les troncs étêtés seront laissés en place, ces éléments accélérant la mise à disposition de niches écologiques pour les guildes de xylophages et de cavernicoles.

Par contre, cet encouragement en direction des arbres ne doit pas se traduire par un surplus de peupleraies, le cortège floristique des prairies humides s'appauvrissant inexorablement sous les peupliers denses (compétition au niveau de la lumière et de l'humidité). En cas de nouvelle plantation, les alignements de peupliers sont peut-être préférables aux plantations denses, surtout si ces lignes d'arbres sont situées à proximité d'une haie buissonnante existant (par exemple le long de la voie ferrée).

2- La préoccupation de reconstruire un maillage bocager ne doit pas se traduire par un morcellement des grandes parcelles; l'avifaune des prairies humides peut facilement se satisfaire de champs de grande taille, à condition que des fossés apportent des éléments de discontinuité dans le paysage. Il suffit de ne pas les curer systématiquement et simultanément, en laissant en place plusieurs années successives la végétation de Sparganium, Spirée, Eupatoire, jeunes saules,...qui sera attractive pour les bruants des roseaux, les fauvettes aquatiques, les bergeronnettes printanières (sites de nid, postes de chant...)

3- Il est évident que toute réhabilitation du milieu passe par l'abandon du drainage, en particulier au nord de la voie ferrée. Il est pour le moins paradoxal de noter que des terres fiscalement peu taxées, dont on pourrait attendre qu'elles jouent le rôle de "réservoir naturel" (aussi bien au sens propre hydrologique, qu'au sens figuré des espèces vivantes) , soient finalementensemencées en maïs à grand renfort de fossés de drainage et d'assistance phytosanitaire.

L'expression optimale des potentialités biologiques des prairies humides passe par le pâturage extensif et le fauchage retardé (mi-juillet, comme en 1990 vu les pluies répétées de juin).

4- La zone sud de la voie ferrée, actuellement apparemment banalisée, peut rapidement retrouver un intérêt écologique: la nidification

de la rousserolle verderolle est plus qu'un symbole, c'est l'expression des potentialités latentes de ce secteur, actuellement rétractées sur les fossés, derniers lieux humides "ensauvagés". Le contrôle du niveau d'eau dans les fossés, et donc en partie le degré d'hygromorphie des sols, serait facilement contrôlable à partir de vannages situés sous les petits ponts de la voie ferrée. Il serait même possible d'envoyer temporairement certaines zones au passage des limâcoles par exemple et plus richement encore en hivernage, à condition bien sûr que la réglementation de la chasse permette le stationnement prolongé des oiseaux d'eau (mise en place de réserves).

5- Toutes ces mesures de gestion extensives (et bien d'autres plus fines, usage des engrais par exemple) s'accompagnant de pertes de revenus pour les agriculteurs, il va de soi qu'elles ne sont envisageables que dans un cadre contractuel global où des mesures d'aide compensatoires équilibrent les effets de cahiers des charges contraignants.

GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

Jean COLLETTE

Avranches le 01 Septembre 1990